

Les agressions à caractère sexuel dans le couple, ça existe.

**Penses-tu vivre ou as-tu déjà
vécu quelque chose de
semblable à l'une de ces
situations?**

« J'ai dû regarder de la
pornographie pour lui
faire plaisir. »
« Je ne voulais pas qu'il se
mette en colère. »

« Il a insisté
plusieurs fois. »

« J'étais obligé.e
d'accepter de me faire
filmer pendant nos
relations sexuelles. »

« J'avais pourtant
demandé d'arrêter
parce que je
n'avais pas envie
d'essayer. »

« J'étais en train de dormir,
je ne pouvais donc pas
consentir. À mon réveil, je
me sentais confuse et
inconfortable. »

**Le sujet te touche? Tu te
sens concerné.e de près
ou de loin?**

**Cet outil a spécialement
été conçu pour toi.**

Créé par le CALACS de la Rive-Sud en
partenariat avec la Table de concertation
locale en violence conjugale de
Montmagny-L'Islet



Table de concertation locale
en violence conjugale
Montmagny - L'Islet

QUELQUES FAITS SAILLANTS SELON L'INSPO

(Institut national de santé publique du Québec, 2022)

Ampleur chez les jeunes

- 90 % des agressions à caractère sexuel sont commises par une personne connue de la victime, comme un.e membre de la famille, une connaissance, un.e ami.e, un chum ou une blonde, un.e. ex, etc.
- Les filles sont environ 4 fois plus nombreuses à être victimes d'agressions sexuelles que les garçons. 73 % des filles ont entre 12 et 17 ans au moment de l'agression.
- Les jeunes de moins de 18 ans représentent la majorité (62 %) de toutes les victimes d'agressions à caractère sexuel.

Ampleur chez les adultes

- 80 % des agressions à caractère sexuel sont commises par une personne connue de la victime, comme un.e membre de la famille, une connaissance, un.e collègue, un.e conjoint.e, un.e ex-conjoint.e, un.e ami.e, etc.
- Les femmes sont plus souvent victimes d'agressions sexuelles de la part d'un.e conjoint.e ou d'un.e partenaire intime (actuel.le ou ancien.ne) que les hommes.
- Seulement 5 à 6 % des agressions à caractère sexuel sont signalées à la police annuellement.

Fausse croyance

C'est un mythe de croire que la majorité des agressions à caractère sexuel sont commises par une personne inconnue dans un endroit sombre et isolé. En effet, la plupart des victimes ont un lien avec la personne qui les agresse et sont familières avec le lieu de l'événement.

POUR MIEUX COMPRENDRE

Peu importe sa forme, une agression à caractère sexuel c'est...

imposer des gestes, des attitudes, des paroles à connotation sexuelle

un acte de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir et de contrôle

utiliser la sexualité comme arme pour commettre un acte de violence

davantage envers les femmes et les enfants

de l'intimidation, des menaces, du chantage, de la violence



LES FORMES D'AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL

ATTOUCHEMENTS/FROTTEURISME

Toucher ou se frotter sur une autre personne sans son consentement, et ce, par-dessus ou sous les vêtements. Par exemple, les cuisses, les fesses, les seins, les parties génitales, la bouche, etc.

HARCÈLEMENT SEXUEL

S'acharner sur quelqu'un ou faire des avances non désirées à connotation sexuelle, qui engendrent de l'inconfort, de la peur et menacent le bien-être ou l'emploi d'une personne. Il peut s'agir de regards, de paroles, de gestes, d'attouchements, de propositions, d'allusions, de blagues, de sifflements, etc.

VIOL (peut comprendre la tentative de viol et le viol collectif)

Avoir un rapport sexuel non désiré, avec pénétration (anale, vaginale et/ou orale). La pénétration peut être faite de différente façon soit avec le pénis, une autre partie du corps (comme les doigts ou la langue) ou avec un objet.

FURTIVAGE

Faire semblant de mettre un condom ou retirer celui-ci pendant une relation sexuelle consentante à l'insu de son ou de sa partenaire intime.

VOYEURISME

Regarder une autre personne nue ou dans une activité sexuelle sans son consentement.

EXHIBITIONNISME

Montrer ses parties génitales ou avoir des activités de nature sexuelle devant une personne sans son consentement.

LES FORMES D'AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL

CYBERAGRESSION

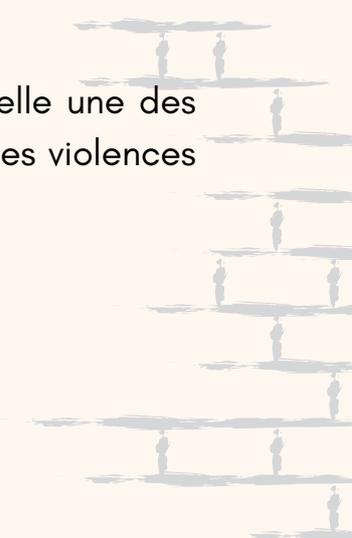
Commettre une forme d'agression à caractère sexuel à l'aide d'un ordinateur, d'un téléphone portable ou tout autre appareil électronique, et ce, sans le consentement des personnes impliquées. Par exemple, inciter une personne à envoyer une photo d'elle nue, partir des rumeurs sur les réseaux sociaux, menacer son ou sa partenaire de diffuser une vidéo intime, harceler une personne avec des textos à connotation sexuelle, etc.

EXPLOITATION SEXUELLE

Profiter du corps d'une autre personne à des fins sexuelles en vue d'en tirer un avantage (financier ou autre). Généralement, l'exploiteur (homme ou femme) profitera de l'état de vulnérabilité ou de dépendance de la victime, comme la dépendance aux drogues ou à l'alcool. L'exploiteur peut être mineur ou majeur et il peut agir pour son compte personnel ou pour le compte d'une organisation criminelle (gang de rue, crime organisé).

MARIAGE FORCÉ

Toute union, qu'elle soit civile, religieuse ou coutumière dans laquelle une des deux personnes, et parfois les deux, ont subi des menaces et/ou des violences pour les y contraindre.



TOUTES CES FORMES PEUVENT ÊTRE PRÉSENTES À L'INTÉRIEUR D'UN COUPLE

LE CONSENTEMENT SEXUEL

Pour être valide, celui-ci doit être...

Libre

Céder, n'est pas consentir. Voici ce qu'il faut retenir :

- On ne doit jamais se sentir forcé de dire OUI, peu importe si l'autre personne emploie une stratégie pour nous faire changer d'avis, et ce, que ce soit par la manipulation, le chantage, la menace, l'insistance ou la force physique.

Éclairé

Il est essentiel d'être en pleine possession de ses moyens et d'être bien informé.e. Voici ce qu'il faut retenir :

- Respecter l'âge de consentement et, pour les 12 à 17 ans, n'avoir aucune relation sexuelle avec une personne en position d'autorité, de confiance ou de dépendance.
- Savoir qu'une personne en état de consommation (drogues, alcool ou médicaments) ne peut consentir à une relation sexuelle.
- Savoir qu'une personne ayant un handicap intellectuel peut ne pas être en mesure de consentir à des relations sexuelles.
- S'informer mutuellement de manière claire avant toute relation sexuelle sur les points suivants :
 - Présence d'ITSS chez l'un.e ou l'autre des partenaires
 - Moyen de protection/contraception qui sera utilisé

Enthousiaste

La sexualité est supposée être agréable pour les deux partenaires. Il est donc essentiel de tenir compte de ce qui est exprimé par l'autre personne de manière verbale et non verbale (attitude, posture, réactions, etc.). **Le silence n'est pas une forme de consentement.**

Mises en situation

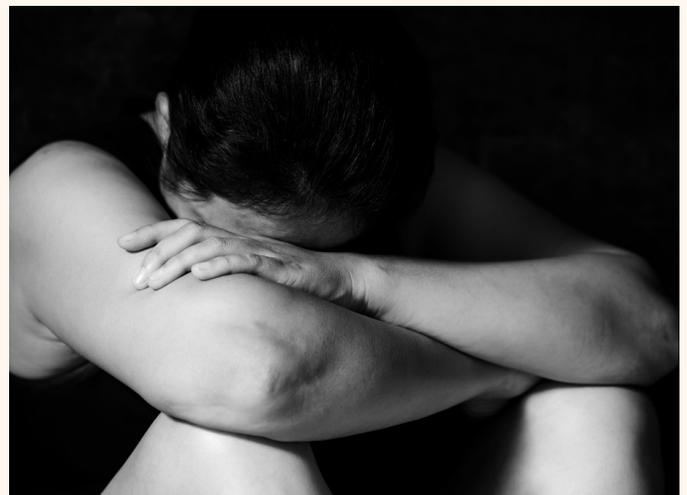


SITUATION 1

Mon chum et moi étions dans un moment d'intimité. Il savait très bien que je ne voulais pas avoir une relation sexuelle complète étant donné que j'avais mes règles et de grosses douleurs au ventre. Il me répétait sans arrêt qu'il était vraiment excité et qu'il avait quand même le goût qu'on aille plus loin. J'avais beau lui dire que je ne me sentais pas bien et que je n'étais vraiment pas à l'aise, il faisait comme s'il ne m'entendait pas. Il continuait à m'embrasser, à me toucher et à me déshabiller. Il me disait : « Tu vas voir, ça va te faire du bien. » Et, il a ajouté : « Quand t'es en couple, tu ne laisses pas ton chum sur sa faim. Ce n'est pas parce que toi t'en n'as pas envie, que moi je dois me priver. »

SITUATION 2

L'autre jour, je discutais avec une amie et je lui ai demandé si sa blonde la regardait souvent prendre son bain ou s'il lui arrivait de lui toucher les seins ou les fesses pendant qu'elle cuisinait par exemple. Elle m'a répondu oui et qu'elle adorait quand elle faisait ce genre de choses et que ça pimentait leur vie de couple. J'étais donc extrêmement mal à l'aise quand je lui ai dit que pour moi, ce n'était pas vraiment la même chose. De nature timide et pudique, j'aime bien qu'on respecte ma bulle et, surtout, qu'on me demande la permission avant de prendre pour acquis que je suis consentante. Mon chum, quant à lui, prends un malin plaisir à entrer dans la salle de bain à l'improviste, à m'attraper les seins ou les fesses n'importe quand (même devant d'autres gens) ou encore, à se masturber à côté de moi quand je regarde la télé (il dit que ça l'excite). Même si je lui ai déjà mentionné que je n'aimais pas ça, il m'a tout simplement répondu : « Je ne suis quand même pas en train de te violer! Si nous avions des relations sexuelles plus souvent, je ne ressentirais peut-être pas le besoin de faire ça. »



LES CONSÉQUENCES CHEZ LES VICTIMES

Tous les types d'agressions à caractère sexuel peuvent avoir des conséquences sur les victimes. Aucune forme n'est considérée comme étant plus grave qu'une autre. En effet, plusieurs individus pourraient vivre une situation similaire et avoir des répercussions totalement différentes. L'historique de la personne, ses valeurs, sa personnalité, sa capacité de résilience, son réseau de soutien, les circonstances de l'événement, par exemple, sont tous des facteurs qui peuvent influencer sur les conséquences vécues par la victime.

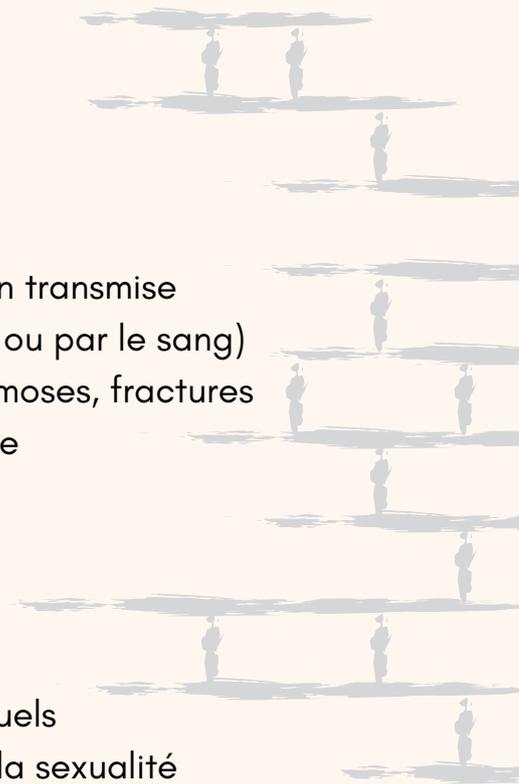
Les conséquences peuvent être immédiates ou survenir dans les jours, les semaines, les mois, voire même les années suivant l'agression.

Physiques

- Perte d'appétit
- Insomnie/hypersomnie
- Fatigue intense
- Douleurs physiques
- Maux de ventre
- Grossesse
- Crises de panique
- Maux de tête
- Cauchemars
- Flashbacks
- ITSS (infection transmise sexuellement ou par le sang)
- Plaies, ecchymoses, fractures
- Hypervigilance

Psychologiques

- Perte du sens de la vie
- Sentiment d'impuissance
- Sentiment d'injustice
- Se sentir sale
- Absence d'émotion (apathie)
- Idées suicidaires
- Évitement
- Hypersexualité
- Comportements compulsifs
- Blocages sexuels
- Dégout pour la sexualité
- Perte du sens de l'amour
- Perte d'estime de soi
- Perte d'identité
- Perte de confiance en soi
- Vide intérieur
- Sentiment d'être anormal.e



LES CONSÉQUENCES CHEZ LES VICTIMES

Relationnelles

- Méfiance envers les gens
- Vouloir disparaître
- Peur de briser le silence
- Perte de contact avec des personnes significatives de l'entourage
- Difficulté avec l'intimité
- Sentiment de rejet
- Peur que la personne qui a commis l'agression revienne
- Peur des hommes
- Isolement
- Peur que l'agression se reproduise
- Relation difficile avec d'autres proches

Émotionnelles

- Tristesse
- État dépressif
- Sautes d'humeur
- Colère
- Culpabilité
- Honte
- Anxiété
- Angoisse/peur généralisée
- Stress
- Agressivité
- Difficulté à identifier ses émotions

Mise en situation

« Je sais que pour mon chum, le fait d'avoir une relation anale est un fantasme. Mais il sait très bien que pour moi, c'est une limite personnelle que je ne souhaite pas franchir. Il y a deux semaines, nous avons eu une soirée un peu arrosée. J'étais vraiment confuse et il a tiré avantage de la situation pour assouvir son fantasme. Depuis cette soirée, outre la douleur physique, je me sens sale. Je n'ose plus boire une goutte d'alcool pour rester aux aguets. Je n'ai plus confiance en lui et je ressens beaucoup de colère envers lui comme envers moi. Je me sens aussi honteuse et coupable, car il m'a laissée sous-entendre que j'en avais envie. Je n'arrête pas de pleurer, car je ne peux pas croire qu'il ait osé me faire ça. »

Tu as besoin de parler de ton vécu?
Tu veux t'assurer de la confidentialité?

Voici des ressources pour toi :

CALACS de la Rive-Sud

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

418 835-8342

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Le Havre des femmes

Maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale

418 247-7622

Ressource 24/7

Centre-Femmes La Jardilec

418 598-9677

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

SOS violence conjugale

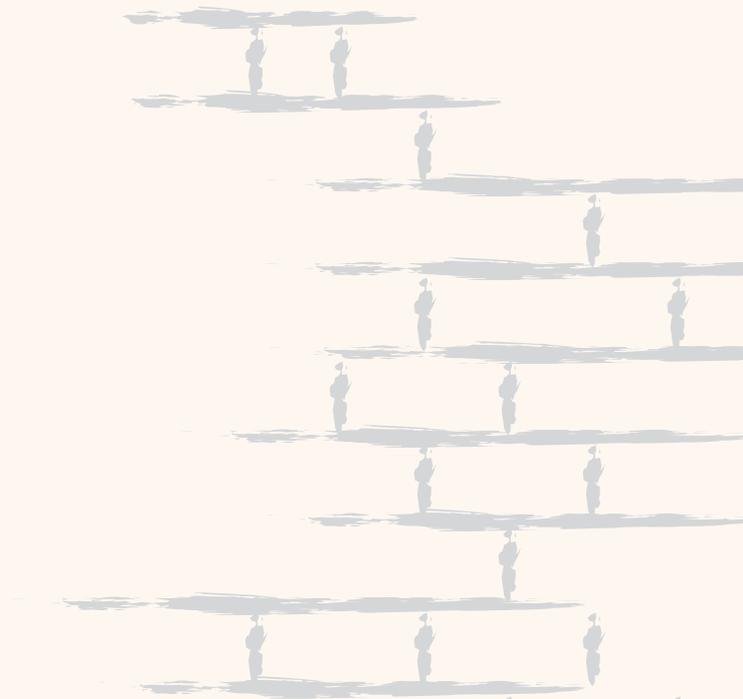
1 800 363-9010

Ressource 24/7

Info-aide violence sexuelle

1 888 933-9007

Ressource 24/7



BIBLIOGRAPHIE

CALACS Châteauguay (2023, 13 décembre). <https://calacs-chateauguay.ca/>

CALACS de la Rive-Sud. (2023, 13 décembre). *Agressions*. <https://www.calacsrivesud.org/agressions>

CALACS Entre Elles. (2023, 13 décembre). <https://www.uva.nl/en/about-the-uva/about-the-university/about-the-university.html>

Gouvernement du Canada. (2021, 8 décembre). *Rapport sur la pratique des mariages forcés au Canada : entrevues avec des intervenant(e)s de première ligne*.

Une recherche exploratoire menée à Montréal et à Toronto en 2008. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/mf-fm/p2.html>

Gouvernement du Québec. (2023, 3 novembre). *À propos de l'exploitation sexuelle*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/exploitation-sexuelle/definition-exploitation-sexuelle>

Institut national de santé publique du Québec. (2022, 12 mai). *Statistiques sur les agressions sexuelles*. <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/statistiques>